

## Taxes universitaires

Base légale art. 38ss de l' Ordonnance sur l'Université OUni du 12.09.2012

### Taxes d'inscription et d'immatriculation

- Taxe d'inscription aux études	CHF	100.-
- Taxe d'immatriculation	CHF	100.-
- Taxe d'inscription supplémentaire pour les inscriptions tardives	CHF	100.-

La taxe d'immatriculation est perçue seulement si aucune taxe d'inscription a été payée.  
Les taxes d'inscription ne seront ni remboursées ni reportées au prochain semestre.

### Taxe universitaire pour les études au niveau de bachelor et de master

<sup>1</sup> taxe universitaire par semestre	CHF	750.-
----------------------------------------------	-----	-------

<sup>1a\*</sup> Les étudiants étrangers et les étudiantes étrangères s'acquittent d'une taxe universitaire supplémentaire de 200 francs par semestre en plus de la taxe universitaire prévue à l'alinéa 1 si leur domicile civil n'était situé ni en Suisse, ni dans la Principauté du Liechtenstein au moment où ils ont obtenu le diplôme les habitant à s'inscrire à une filière d'études menant au bachelor.

<sup>2</sup> Les personnes qui étudient pendant plus de douze semestres sans obtenir de diplôme s'acquittent d'une taxe universitaire de 1500 francs pour le treizième semestre. Le montant de la taxe double à chaque semestre supplémentaire.

<sup>3</sup> Dans des cas de rigueur, la direction de l'Université peut exempter totalement ou partiellement les personnes concernées du paiement de la taxe universitaire visée à l'alinéa 2.

\* à partir du semestre d'automne 2018

### Taxe semestrielle

Tous les étudiant(e)s payent une taxe semestrielle	CHF	34.-
----------------------------------------------------	-----	------

Celle-ci comprend:

- taxe de l'assurance-accidents couvrant des accidents à l'Université	CHF	8.-
- taxe du sport universitaire	CHF	13.-
- taxes pour les institutions sociales et culturelles	CHF	13.-

Les étudiants et les étudiantes membres de l'Association des étudiants et des étudiantes (AEB) paient une taxe supplémentaire de	CHF	21.-
----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	-----	------

### Taxe de semestre de congé

- Taxe de semestre de congé	CHF	100.-
- Les étudiant(e)s bénéficiant d'un congé et faisant partie de l'Association des étudiants et des étudiantes (AEB) paient une taxe supplémentaire de	CHF	21.-

**Candidat(e)s aux doctorat**

- Taxe d'inscription	CHF	100.-
- Taxe de doctorat par semestre	CHF	200.-

**Taxe administrative**

Taxe pour les prestations particulières qui ne relèvent pas de la procédure ordinaire d'immatriculation ou de mise en congé; au maximum	CHF	100.-
-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	-----	-------